



LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE : GÉNÉRALITÉS ET RÉGLEMENTATION

Éléments de contexte :

Pour diverses raisons (vieillesse des installations, restructurations, mise aux normes...), le secteur des bâtiments d'élevage est aujourd'hui en pleine mutation avec de nombreuses rénovations et nouvelles constructions.

Les investissements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA).

La gestion de ces aides par la DDT nécessite de connaître des notions techniques de base en matière de conception de logement et de bien-être animal. Elle requiert également des connaissances réglementaires en matière de protection animale d'urbanisme et de prévention des nuisances et des risques pour l'environnement.

Objectifs :

Connaître les généralités sur le logement des animaux d'élevage (ruminants, porcs, volailles) et notions de base applicables aux différents types de bâtiments d'élevage.

Connaître la réglementation et les dispositifs d'aide à l'investissement concernant les bâtiments d'élevage.

Public concerné :

Agents gestionnaires de dossiers relatifs aux bâtiments d'élevage en matière d'urbanisme, d'ICPE ou de développement durable affectés en DDT(M)/SEA ou DD(CS)PP, directeurs d'exploitation ou enseignants d'EPLEFPA.

Contenu proposé :

Grands principes de la conception du logement chez les monogastriques et ruminants (matériaux, techniques mises en œuvre, dimensionnement).

Réglementation urbanisme, sanitaire, environnement (eau, déjections) et bien-être animal.

Gestion des déjections.

Dispositifs d'aide à l'investissement pour monogastriques et ruminants (PCEA).

Intervenants :

Institut (IDELE), DDT (instructeur PCEA).

Durée :

2,5

Nombre de participants maximum :

15 participants

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.

Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

302,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINAGT0004